

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 38 (1909)

Heft: 6

Rubrik: Cognac ferrugineux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cognac ferrugineux.

Plusieurs personnes, et même des instituteurs, s'imaginent que le cognac ferrugineux est un fortifiant. C'est un préjugé qu'il faut dissiper. *Le cognac ferrugineux fait-il du sang ? — Donne-t-il réellement des forces ?* Essayons de répondre à cette double question.

Demandons-nous d'abord ce que c'est que le *cognac* ? A défaut de livres spéciaux sur la matière, consultons le dictionnaire de *Larousse*. Nous y lisons : « Le *cognac* est de l'eau-de-vie fabriquée à Cognac. » Cherchons encore ce qu'il entend par eau-de-vie : « Liqueur extraite du vin, du marc, du cidre, du grain, de la pomme de terre, etc. » Il faut encore voir ce qu'il entend par liqueur : « Boisson dont la base est l'eau-de-vie ou l'*alcool*. »

Le *cognac* est donc de l'*alcool* extrait du vin par la distillation.

Mais ouvrons les *Trésors de la sainte abstinence*, au questionnaire de la partie de l'élève, page 443, question 38 : « Quelle est la quantité d'*alcool* contenue dans les principales boissons alcooliques ? » par conséquent dans le *cognac*. Nous trouvons la réponse à la page 415 : « L'eau-de-vie, le rhum, le *cognac* contiennent 50 à 54 % d'*alcool*. »

Passons à la question 39 : « Quelle est la valeur réelle des boissons alcooliques ? » par conséquent du *cognac* ? — A la page 415, M. le Dr Van Coillie, un des médecins les plus distingués de Bruxelles, répond : « Quant aux boissons distillées (eau-de-vie, rhum, *cognac*, etc.), les unes n'ont que de l'eau et de l'*alcool* ; les autres ont, avec ou sans sucre, un bouquet d'essences diverses, naturelles ou artificielles, qui sont souvent de violents poisons. »

Le *cognac* est donc de l'*alcool* et de l'eau, avec ou sans ces essences diverses.

Prenons maintenant la question 26 : « L'*alcool* fait-il le sang ? » — Réponse à la page 401, 402 :

« L'*alcool* prétend *faire le sang*. Il ment effrontément ; puisqu'il est, au contraire, un grand destructeur du sang ; témoins la multitude des buveurs d'*alcool*, d'abord boursoufflés, puis anémiques, enfin hydropiques, quand ils ne sont pas frappés d'apoplexie auparavant. L'*alcool* appauvrit et gêne le sang, en soustrayant son oxygène, dont il est très avide. L'oxygène faisant défaut pour brûler les graisses, elles envahissent les organes, en particulier le cœur. L'*alcool*

pulvérise les globules du sang ; la circulation n'est plus régulière. Les vaisseaux perdent leur élasticité, deviennent durs et cassants. De là l'essoufflement au moindre effort ; de là des ruptures qui donnent naissance à des anévrismes, à des épanchements du sang, à la paralysie, au ramollissement ou à l'apoplexie. « Les maladies du cœur, produites par l'alcool, sont toujours incurables. » (D^r. Van Coillie.) « Ces maladies augmentent dans une proportion vraiment effrayante ; l'alcoolisme est la cause principale de cette progression malheureuse. » (D^r Delaunois.)

Voyons la *question* suivante, 27 : « L'alcool fortifie-t-il ? »

« L'alcool prétend fortifier. » — Il ment ; témoins les centaines de médecins cités plus haut. L'alcool excite, comme le coup de fouet au cheval. Redoublez les coups de fouet, au lieu d'être fortifié, l'animal tombera sous sa charge. Redoublez les coups d'alcool, et le buveur, incapable de se tenir sur ses jambes, tombera à terre. « L'alcool, dit le D^r Vorlet, citant le D^r Jaquet, de Paris, ne produit pas de force, mais l'excitation, ce qui est bien différent. L'alcool excite, mais pour déprimer ensuite ; il réchauffe, mais pour refroidir plus qu'il n'a échauffé ; il égaie, mais pour attrister plus qu'il n'a égayé ; l'alcool n'est pas un aliment, mais purement un poison. » (Voir *questions* 6-21.)

On objectera : « L'alcool aide à digérer le fer contenu dans le *cognac ferrugineux*. » — Encore une grave erreur. Prenez la *question* 24 : « L'alcool aide-t-il la digestion ? » — Réponse, page 401.

« L'alcool prétend aider la digestion. Il ment ; témoins tous les savants du monde qui, dans les Musées et ailleurs, emploient l'alcool pour empêcher la décomposition des corps. L'alcool nuit à la digestion, dit le D^r Legrain, soit en se mélangeant aux aliments, soit en altérant la muqueuse de l'estomac, soit en troublant la sécrétion des sucs digestifs. »

On objectera encore : « On prend le *cognac ferrugineux*, non à cause de l'alcool, mais à cause du *fer*, qui y est contenu. Vous ne contesterez pas que le *fer* fortifie le sang ? »

— Non, les médecins ne contestent pas que le *fer* fasse du bien au sang. Mais si l'alcool fait au sang plus de mal que le fer ne lui fait de bien, quel résultat obtenez-vous ? Or, il en est ainsi.

D'ailleurs, d'après la déclaration de deux pharmaciens de notre canton que nous avons expressément consultés, il n'y aurait dans un litre de *cognac ferrugineux*, que pour trente centimes de fer. Si donc vous ne recherchez pas l'alcool, mais seulement le fer, achetez-en pour 30 centimes à la phar-

macie et prenez-le avec de l'eau, ou du lait ou même dans votre potage.

Autre remarque : le véritable *cognac* coûte de 6 à 12 fr. le litre : c'est l'indication qui nous a été donnée par des hommes compétents. Par conséquent, le cognac que l'on nous vend à meilleur marché, n'est qu'une falsification quelconque, qui offre encore plus de danger pour la santé.

Même le meilleur cognac est-il sans inconvénient ? Ecoutez ce qu'en dit un médecin français très distingué, le Dr Labonde, ancien professeur à la Faculté de médecine de Paris :

« L'alcool de vin (donc le véritable cognac), appelé aussi alcool *étylique*, est le type de l'alcool : c'est le moins poison quand il est naturel, quoique étant toujours, il ne faut jamais l'oublier, *un poison*. » (Voir *Trésors*, page 389.)

Comme dernière échappatoire, vous ajouterez peut-être : « Nous fabriquons nous-mêmes du cognac ferrugineux avec de l'eau de cerise, de pomme, de prune ou de gentiane faite à la maison, dont, par conséquent, nous sommes tout à fait sûrs. »

— Tout cela est de l'alcool qui ne vaut guère mieux ; car vous n'avez ni la science, ni les instruments perfectionnés, ni l'installation nécessaire pour obtenir des alcools rectifiés. D'ailleurs, même les alcools rectifiés, pour être plus purs, ne cessent pas d'être nuisibles ; c'est ce que déclarent non pas des centaines, mais des milliers de médecins, dont vous pouvez lire les attestations dans les *Trésors de la sainte abstinence*.

Il nous semble que cela doit suffire pour convaincre des personnes raisonnables.

Toutefois, voici encore deux déclarations—que nous trouvons dans l'excellent opuscule de M. Ch. Byse, à Lausanne : « *Préservez nos enfants !* Avis de 580 médecins. »

A la page 47, M. le Dr Cramer, de Bienne, écrit : « C'est une déplorable inintelligence que de vouloir rendre la force aux enfants délicats par des liqueurs ferrugineuses. Il faut repousser avec indignation, *le cognac ferrugineux*, produit industriel qui a été répandu au moyen d'une réclame éhontée, et qui n'a d'autre but que l'exploitation du public. »

M. le Dr Cattani, Saint-Urbain, Lucerne, demande même la prohibition par l'Etat de la vente du *cognac ferrugineux*.

« L'introduction d'un enseignement antialcoolique dans les écoles, dit-il, est une mesure très désirable, comme tout ce qui peut servir à éclairer le public sur les effets pernicieux des boissons enivrantes. L'Etat pourrait intervenir d'une façon beaucoup plus importante encore, en interdisant aux

pharmacies la vente de tous les remèdes secrets directement alcooliques, tels que le *cognac ferrugineux*, etc., qui sont énormément répandus au sein de notre peuple » (p. 57).

Un homme qui doit être bien informé, nous a affirmé que le gouvernement de Berne, constatant les ravages causés par le *cognac ferrugineux*, surtout parmi les jeunes filles et les femmes, en les anémiant et en leur donnant des habitudes de boisson, avait interdit la vente de ce funeste remède alcoolique.

La Supérieure d'un des principaux établissements d'éducation pour filles, de notre ville, nous a attesté jadis, à plusieurs reprises, que l'ancien Dr Max de Buman, médecin, ordinaire de la maison, refusait de traiter les enfants auxquelles leurs mamans faisaient donner du *cognac ferrugineux*. Voici la raison qu'il donnait de son refus : « Le fer est bon, sans doute ; mais le cognac, l'alcool, ne fait que gâter l'estomac ; alors à quoi sert de donner des remèdes à un estomac qui ne les digère pas ou qui ne les digère pas convenablement.

Nous tenons la déclaration suivante d'un témoin auriculaire, absolument digne de foi. A la table de Mgr Deruaz, à l'évêché de Fribourg, M. le Dr Roux, l'habile chirurgien de Lausanne, dont la réputation s'étend au loin, prié de dire son sentiment sur le *cognac ferrugineux*, répondit : « C'est la moindre manière d'administrer le fer. »

Nous avons nous-même adressé la même question au Dr Alexis Pégaitaz, il y a déjà plusieurs années. Voici la réponse typique qu'il nous fit : « Le *cognac ferrugineux* et tous les autres alcools ne font du bien qu'à la bourse de ceux qui les vendent. »

Comme conclusion, nous prions tous les éducateurs d'étudier sérieusement cette question, afin d'éclairer les enfants et nos populations sur ce point. Par là, ils les empêcheront de faire des dépenses à pure perte, de nuire à leur santé et de contracter le goût des boissons alcooliques.



Comment peuvent s'enseigner les règles d'accord des participes.

Puis-je venir soumettre à l'appréciation des lecteurs du *Bulletin* un nouveau procédé pour l'enseignement d'une des parties les plus difficiles de notre langue française. Je veux parler de l'accord des participes. Si nous possédions encore la grammaire ! Telle est la plainte qui se fait entendre quelquefois. Le maître avait là un *guide* sûr, pour ne pas dire